

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Session 2010

PHILOSOPHIE

Toutes séries sauf TMD

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

L'usage des calculatrices électroniques est interdit.

Le candidat traitera l'un des trois sujets suivants :

1^{er} SUJET :

Une contrainte peut-elle être libératrice ?

2^e SUJET :

La technique est-elle le propre de l'homme ?

3^e SUJET :

Réserver ou *suspendre* notre jugement, cela consiste à décider de ne pas permettre à un jugement provisoire de devenir *définitif*. Un jugement provisoire est un jugement par lequel je me représente qu'il y a plus de raison *pour* la vérité d'une chose que *contre* sa vérité, mais que cependant ces raisons ne suffisent pas encore pour que je porte un jugement déterminant ou définitif par lequel je décide franchement de sa vérité. Le jugement provisoire est donc un jugement dont on a conscience qu'il est simplement problématique.

On peut suspendre le jugement à deux fins : *soit* en vue de chercher les raisons du jugement définitif, *soit* en vue de ne jamais juger. Dans le premier cas la suspension du jugement s'appelle *critique* (...); dans le second elle est *sceptique* (...). Car le sceptique renonce à tout jugement, le vrai philosophe au contraire suspend simplement le sien tant qu'il n'a pas de raisons suffisantes de tenir quelque chose pour vrai.

KANT

Pour expliquer ce texte, vous répondrez aux questions suivantes, qui sont destinées principalement à guider votre rédaction. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et demandent que le texte soit d'abord étudié dans son ensemble.

QUESTIONS :

1° Dégagez l'idée principale du texte, puis les étapes de son argumentation.

2° Expliquez :

- a) « Un jugement par lequel je me représente qu'il y a plus de raison *pour* la vérité d'une chose que *contre* sa vérité » ;
- b) « Car le sceptique renonce à tout jugement, le vrai philosophe au contraire suspend simplement le sien » ;

3° Suspendre son jugement, est-ce toujours renoncer à la vérité ?